

Le syndicat du bassin du Vicoin vient de recevoir le Trophée de l'eau 2017 pour ses travaux de restauration de la continuité écologique. Ce n'est pas une première puisqu'un même trophée avait déjà récompensé en 2009 le premier effacement pilote du plan d'eau du Coupeau. Les bureaucraties de l'eau s'auto-congratulent en huis clos, mais quel est le bilan réel de cette politique? Des riverains et usagers qui s'estiment écartés des procédures de concertation, la destruction de 90% du patrimoine hydraulique, un filet d'eau chaude et polluée à l'étiage, des résultats piscicoles qui ne sont pas à hauteur des investissements, un mauvais état écologique et chimique persistant de la masse d'eau, une dépense d'argent public considérable à l'aune des enjeux sociaux locaux. Le Vicoin mérite un trophée : celui du dogme et de la gabegie.

Affluent de la Mayenne dans le bassin hydrographique Loire-Bretagne, le Vicoin est un cours d'eau de 47 km de long. Malgré le faible enjeu piscicole (deuxième catégorie piscicole), la rivière est depuis près de 10 ans un laboratoire à dimension réelle des apprentis sorciers de la continuité écologique.



Moins d'eau, moins de poissons? Ce théorème serait-il avéré? En clair, la hauteur d'eau n'est-elle pas, entre autres facteurs, un élément discriminant?

Suppression du plan d'eau du Coupeau (2008) : un chantier pilote à un

demi-million d'euros

Dès 2008, alors que le classement des rivières n'est pas publié, la commune de Saint-Berthevin se laisse convaincre de détruire un plan d'eau créé en 1969. Motif : les curages coûtent trop cher. En fait, les agences de l'eau et syndicat de rivière refusent désormais de financer les curages et l'entretien d'ouvrages hydrauliques, elles estiment que la restauration de la continuité écologique est prioritaire. L'intérêt général n'est plus défini en fonction des attentes des riverains, de la biodiversité des écosystèmes en place, mais en fonction du prétendu besoin des espèces piscicoles, du moins de certaines espèces précises que la politique publique veut favoriser selon l'Onema (devenu Agence française pour la biodiversité) et les fédérations de pêcheurs.

Entre 2008 et 2010, le barrage du Coupeau est détruit. Après plusieurs années à clapet ouvert, le site est ré-aménagé. C'est le lancement d'un programme qui va aboutir à la destruction de quasiment tous les ouvrages du Vicoin.

Les effacements sont mis en avant dans les prospectus doctrinaux de l'Onema (retours d'expérience en hydromorphologie). Aucune étude préalable sérieuse des écosystèmes n'a été initiée: le seul prisme est la continuité écologique. L'ONEMA fait fi du « milieu concerné » et de la biodiversité: le sujet, sans aucun intérêt est « non renseigné »... un vrai doute sur les intentions et les capacités de l'ex-ONEMA de traiter la biodiversité à l'AFB. La suppression du plan d'eau de Coupeau a coûté la bagatelle de 521.065 euros.

La Préfecture autorise l'effacement de 90% des ouvrages malgré les protestations des riverains, usagers et protecteurs du patrimoine

En 2009, l'arrêté n°2009-A-410 de la préfecture autorise 24 arasements ou démantèlements de seuils et clapets sur le Vicoin. L'administration et le syndicat du Vicoin prétendent que toutes les solutions sont possibles, mais c'est systématiquement le choix de la destruction qui est mis en avant. Le mécanisme en est connu : l'Agence de l'eau Loire-Bretagne accorde des financements selon le « *niveau d'ambition* » du projet, et comme elle ignore les dimensions paysagère, énergétique, patrimoniale, hydraulique, la seule « *ambition* » réellement financée est la suppression des ouvrages.

L'Association des riverains des cours d'eau du bassin de la Jouanne et du Vicoin, l'Association pour la protection des vallées de l'Erve, du Treulon et de la Vaige, l'association Chailland-sur-Ernée et l'Association des amis et de sauvegarde des moulins de la Mayenne ont protesté contre les méthodes du Syndicat du Vicoin et

de la préfecture. *« Aucune réponse n'a été apportée aux questions qui ont été posées ou aux remarques faites »*, observent les associations. La Préfecture a prévenu *« qu'aucune suite favorable ne peut y être donnée »*. Schéma habituel de la concertation dans le domaine de la continuité écologique : on écoute les riverains, on ne tient aucun compte de leur avis. Un déni démocratique qui se généralisera à toute la France après le classement des rivières de 2012-2013.

En 2011, Mayenne Nature Environnement (déclinaison locale de France Nature Environnement) accorde son prix Orchidée au bassin du Vicoin pour son action en pointe dans le démantèlement des seuils. Paul-Henry de Vitton Président de l'Association des Moulins de la Mayenne dénonce cette hypocrisie : *« J'aimerais que les hommes politiques chaussent leurs bottes et remontent à pied les rivières, en interrogeant les riverains pour se rendre compte de la réalité des faits... La sécheresse a deux mois d'avance ; or la dernière possibilité de retenir l'eau, ce sont les seuils. Pourquoi les supprimer ? On aurait aimé s'être trompé depuis que l'on dénonce cette aberration mais actuellement le bassin du Vicoin demande aux propriétaires d'étangs(*) d'ouvrir leurs vannes pour alimenter la rivière. Parler de continuité piscicole quand il n'y a plus qu'un filet d'eau dans la rivière, même un enfant comprend que c'est impossible. On marche sur la tête !... Ce qui nous choque c'est que des clapets existent mais qu'on ne les remonte plus. Sur le Vicoin on laisse à plat des vannages. En les supprimant on accélère l'assèchement actuel et cela ne permet pas de recharger les nappes phréatiques alluviales et les zones humides ! Ils ont lancé un véritable phénomène d'auto-assèchement. C'est incohérent alors que l'on a un problème de sécheresse qui s'accroît d'année en année... Je ne comprends pas cet acharnement à maintenir des projets qui en plus de provoquer des désastres écologiques sont des gouffres financiers. J'espère que les élus vont comprendre que l'on est en train d'hypothéquer gravement le développement touristique de notre département et de détruire la beauté de nos vallées ; elles subiront un régime semi-torrentiel l'hiver et seront asséchées l'été. Il faut une continuité hydraulique à une rivière sinon elle n'est plus fonctionnelle. Ce qui nous manque aujourd'hui ce sont des ingénieurs hydrauliciens capables de comprendre le profil en long des rivières. »* (cité in Courrier de la Mayenne, 16 juin 2011)

Le syndicat n'hésite pas à détruire ce qui fut récemment reconstruit. Un élu du Genest s'est ainsi étonné : *« Au Bas Coudray l'aménagement du barrage qui alimente la roue du moulin a été financé par des fonds publics et la démolition le sera encore, c'est assez aberrant. »* (cité in Ouest-France, 10 février 2015).

Patrick Cacheux , président de l'Association des riverains de la Jouanne et du Vicoin, constate avec colère : *« Ces ouvrages, datant au minimum du XVe siècle, et justifiant toutes les activités économiques de l'époque, à savoir moulins ou tanneries, permettaient également un équilibre des eaux, désormais rompu ! »* (cité in Ouest-France, 20 septembre 2013)

Les pêcheurs ne s'y retrouvent pas, mais ils sont lâchés par leur fédération

Si les riverains et les propriétaires de moulins protestent, les pêcheurs ne sont pas en reste. Ceux du terrain, pas ceux des bureaux. Jean-Pierre Loiseau, président de l'AAPPMA de Saint-Berthevin, a critiqué dès le départ cette politique, se faisant le porte-parole des *« pêcheurs très inquiets pour le devenir de leur passion »*. Il observe : *« On nous dit que l'on retrouvera des rivières plus vivantes, moins larges ou la végétation reprendra ses droits, que l'on reverra du saumon, soit disant présent il y a quelques décennies. Même si cette espèce est un gage de bonne qualité de l'eau, bon nombre de pêcheurs ont trouvé l'argument un peu fantaisiste. (...) L'effacement des barrages aura pour conséquence d'abaisser considérablement le niveau des rivières et risque donc de faire disparaître de celles-ci les poissons d'eau profonde comme : la carpe, la tanche, l'anguille. Pourquoi vouloir les remplacer par des truites ou autres saumons ? Ces espèces on pouvait les trouver dans des rivières mieux appropriées par leurs morphologies d'antan et qui se trouvent classées en première catégorie. Les pêcheurs avaient le choix, selon leur plaisir, d'aller taquiner la truite ou de pratiquer toutes pêches dans des rivières classées en seconde catégorie ; là on avait de nombreux choix de poissons. Pour quelle raison veut-on les transformer en rivières à truite ? Le niveau de celles-ci est si bas une partie de l'année qu'elles ne seront plus que des ruisseaux. »*

Mais la fédération départementale de pêche n'écoute pas sa base et ses dirigeants abondent dans le sens de l'administration. Ils considèrent que l'ancienne pêche au coup est dépassée et que les pratiquants de la pêche doivent changer leurs habitudes. Ils mettent en avant la création de frayères mais, comme l'observe Jean-Pierre Loiseau, celles-ci sont souvent colmatées par les excès de limons que la reprise de l'érosion ne diminue pas, tout au contraire.

Après la casse, les étiages laissent des filets d'eau réchauffée et polluée: de futurs oueds, uniquement alimentés par l'eau... des stations d'épuration

La crainte de la sécheresse et de la perte des lames d'eau profondes des ouvrages, équivalentes aux « caves », mouilles ou fosses de milieux naturels, est avancée par

les riverains autant que par les pêcheurs. Et elle est confirmée sur le terrain : l'été, le Vicoin n'est souvent qu'un filet d'eau chaude et polluée, couvert d'algues.



Le Vicoin au Coupeau, étiage 2017. Eté après été, le même constat : une très faible lame d'eau, pas de courant, fonds colmatés, algues ; autant de conditions qui ne sont pas favorables aux espèces cibles de la restauration. Photos André Mareau.

Cette hydrologie est-elle favorable aux espèces que l'on prétend favoriser? On peut évidemment en douter. Est-elle agréable aux riverains? Certainement pas.

D'ailleurs, des aménagements d'accès prévus pour les pêcheurs se sont révélés non fonctionnels en raison de l'abaissement des lignes d'eau. Sans compter la reprise de la végétation, qui oblige à davantage de travaux d'entretien si l'on veut toujours les rendre accessibles.

Un suivi écologique dont l'état initial est défaillant et ne permet pas d'objectiver réellement les gains

Un site du Vicoin fait l'objet d'un suivi par un bureau d'études. En soi, c'est déjà un progrès par rapport aux nombreux syndicats ayant fait des travaux depuis 2006 sans effort sérieux d'analyse des résultats.

Hélas, ce suivi est défaillant pour plusieurs raisons:

l'état initial avant travaux a été réalisé sur une seule année. Or, toute la littérature en hydrobiologie montre que les peuplements aquatiques possèdent une forte variabilité interannuelle en raison de leur sensibilité aux événements hydroclimatiques récents (crue, sécheresse) ou à des événements humains ponctuels;

l'état initial ne comporte pas de sites témoins à l'amont et à l'aval de la zone impactée, or on sait qu'un chantier modifie les conditions locales mais peut traduire de simples variations par transferts de populations issues des zones adjacentes (si l'amont et l'aval de la retenue perdent de la richesse spécifique ou de la biomasse, le bilan n'est pas forcément bon);

aucune indication n'est donnée sur les marges d'erreur et incertitudes des résultats (liées aux échantillonnages sur site puis identification en laboratoire, notamment pour les invertébrés), ce qui n'informe pas sur la significativité du bilan;

la société de pêche continue d'empoissonner depuis 5 ans (cf Courrier de la Mayenne, février 2017, « *ces résultats sont plutôt déprimants vu l'empoissonnement que nous réalisons* »), donc de toute façon les évolutions de

peuplement du Vicoin ne reflètent pas une variation spontanée.

Au final, ce genre de suivi n'est pas réellement utile pour le bilan écologique de la continuité : il analyse uniquement la variation biologique et morphologique sur la zone de retenue, alors que l'enjeu est de savoir si la biodiversité et la biomasse globales des tronçons sont changées. Passer localement d'un plan d'eau à une eau courante provoque toujours des changements d'habitats donc de peuplements, mais on trompe le public en présentant ces changements comme l'enjeu majeur de la continuité écologique (de la restauration de rivières en général).

Le Vicoin toujours en état biologique déclassé, avec un retour d'espèces non désirées par les aménageurs

Le site le plus anciennement suivi est le Vicoin au Painchaud, premier effacement pilote au Genest-Saint-Isle. Le cas des poissons est intéressant puisqu'ils sont la première cible des réformes de continuité écologique.

	2008	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nbr d'espèces	13	9	11	11	15	17	19
IPR	32.94	20.874	19.346	20.813	16.974	17.925	18.711
état écologique	Médiocre	moyen	moyen	moyen	moyen	moyen	moyen

Ce tableau (cliquer pour agrandir) montre que l'indice de qualité IPR passe de médiocre à moyen, et reste moyen depuis 2011. La mesure de continuité échoue donc à reconquérir le bon état écologique au sens que les DCE 2000 et les outils de bio-indication donnent à ce terme.

Inventaire Piscicole du Vicoin au Painchaud (densité / 100 m³)

		2008	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Truite et espèces d'accompagnement	Chebot	CHA	31.2	31.9	7.1	7.4	22.9	17.7	37
	Vairon	VAI				0.2	7.3	2	13
	Loche franche	LOF	3.5	25.9	4	12.4	9.9	2.9	1.1
Cyprinidés d'eau vive	Chevaline	CHE	203.4	2.9	15.3	1.1	7.3	3.7	5.3
	Goujon	GOU	18.8	8.4	36.7	2.7	20.8	5.8	9.6
Espèces intermédiaires	Gardon	GAR	3.8	2.4	19	2.9	8.5	12.7	6.9
	Perche	PER	0.7	0.2	3.1	0.2	0.8	0.7	5.7
	Brochet	BRO	0.8	0.2	0.6	0.2	0.6	0.5	0.6
	Tanche	TAN	0.1				0.4	0.1	
Espèces d'eau calme	Ablette	ABL	0.3		2.1		0.8	0.1	4
	Carpe commune	CCO						0.3	0.2
	Sandre	SAN	0.1		0.9		0.1		0.5
	Brème bordelière	BRB						0.1	0.2
	Brème commune	BRE			4.6	1.9	2.8	2.8	2.1
	Perche Soleil	PES					0.1	0.7	0.1
	Poisson chat	PCH						0.1	
	Anguille	ANG	0.1	0.2	0.3	0.2		0.4	0.8
Autres espèces	Able de Heckel	ABH							0.2
	Carpe miroir	CMI							0.1
	Cyprinidés juvéniles	CYP				0.3	24.3		
	Ecrevisse américaine	OCL	4				0.3	0.3	0.7
	Epinochette	EPT	0.4	0.4					
	Ecrevisse Signal	PFL							0.1
	Nombre d'espèces		13	9	11	11	15	17	19

Truite et espèces d'accompagnement	Espèces d'eau calme
Cyprinidés d'eau vive	Espèces migratrices
Espèces intermédiaires	Autres espèces

Ce tableau (cliquer pour agrandir) donne une analyse plus précise des peuplements observés sur le site « renaturé » du Painchaud. On observe que :

la biodiversité globale augmente (en soi un point positif, mais localisé sur le site d'étude, sans savoir si cette diversité existait déjà à l'amont et à l'aval du plan d'eau et de la chute),
les effectifs des espèces d'eau vive baissent en dehors du vairon,
les effectifs des espèces d'eaux calmes et limoneuses augmentent (brèmes, carpes),
des espèces dites indésirables apparaissent (écrevisse signal, perche soleil).
Ces résultats contredisent donc la théorie mise en avant lors de la planification des travaux, puisque la restauration morphologique est censée renforcer les espèces rhéophiles (eaux vives) et patrimoniales.

A cela s'ajoutent les observations des pêcheurs qui pointent la taille modeste des poissons de la rivière, liées selon eux au manque d'eau récurrent sur le bassin et au grossissement problématique des individus au printemps et en été.

Le cas des diatomées montre des variations peu significatives, avec des scores de qualité parfois équivalent avant et après les travaux, une baisse de diversité certaines années.

Vicoin au Painchaud	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Indice équivalent IBG (XP T 80-333)	10*	13*	12	13	12	16	15	16	15
Richesse équivalent BGN	21	34	31	28	24	34	26	29	28
Richesse totale (XT 80-388)			36	31	32	42	34	40	39
Indice du GI	4	4	4	5	6	7	8	8	9
Indice de Shannon-Weaver	2.06	1.9	2.77	2.78	2.55	2.6	2.39	3.02	2.9
Richesse taxonomique des EPT	7	9	8	6	13	13	13	15	18
IGR									0.93333
Classe d'état écologique	moyen	bon	moyen	bon	moyen	très bon	très bon	très bon	très bon

* norme NF T80-350

Les invertébrés benthiques (tableau ci-dessus, indice IBG) montrent l'évolution la plus favorable sur le site, ce qui est logique puisque le faciès plan d'eau est remplacé par un faciès courant avec des substrats plus variés (gains pour certains ordres d'insectes, éphémères, plécoptères, trichoptères). La richesse totale n'est cependant pas disponible pour l'année de référence avant travaux.

Au final, les bio-indicateurs ne permettent pas de revendiquer le bon état écologique de la station au sens de la DCE. Une fois de plus, l'idée que la continuité serait le premier facteur de dégradation des masses d'eau n'est pas vérifiée. Mais ce n'est pas demain que l'on reconstruira les ouvrages détruits.

Le Vicoin est également en mauvais état physico-chimique

Concernant la qualité physico-chimie du Vicoin, nous n'avons retrouvé que la campagne de mesure de 2014 sur deux sites (Genest-Saint-Isle et Nuillé-sur-Vicoin), tableau ci-dessous ((cliquer pour agrandir).

Sta Localisation_Globale	Periode	PC_ACID	PC_AZOT	PC_EPRV	PC_MOOX	PC_NITR	PC_PAES	PC_PHOS	PC_TEMP
VICOIN à GENEST-SAINT-ISLE (LE)	Année 2014	0	0	0	0	0	0	0	0
VICOIN à GENEST-SAINT-ISLE (LE)	09/01/14	0	0	0	0	0	0	0	0
VICOIN à GENEST-SAINT-ISLE (LE)	13/02/14	0	0	0	0	0	0	0	0
VICOIN à GENEST-SAINT-ISLE (LE)	19/03/14	0	0	0	0	0	0	0	0
VICOIN à GENEST-SAINT-ISLE (LE)	10/04/14	0	0	0	0	0	0	0	0
VICOIN à GENEST-SAINT-ISLE (LE)	14/05/14	0	0	0	0	0	0	0	0
VICOIN à GENEST-SAINT-ISLE (LE)	12/06/14	0	0	0	0	0	0	0	0
VICOIN à GENEST-SAINT-ISLE (LE)	03/07/14	0	0	0	0	0	0	0	0
VICOIN à GENEST-SAINT-ISLE (LE)	07/08/14	0	0	0	0	0	0	0	0
VICOIN à GENEST-SAINT-ISLE (LE)	09/09/14	0	0	0	0	0	0	0	0
VICOIN à GENEST-SAINT-ISLE (LE)	09/10/14	0	0	0	0	0	0	0	0
VICOIN à GENEST-SAINT-ISLE (LE)	13/11/14	0	0	0	0	0	0	0	0
VICOIN à GENEST-SAINT-ISLE (LE)	11/12/14	0	0	0	0	0	0	0	0
VICOIN à NUILLE-SUR-VICOIN	Année 2014	0	0	0	0	0	0	0	0
VICOIN à NUILLE-SUR-VICOIN	08/01/14	0	0	0	0	0	0	0	0
VICOIN à NUILLE-SUR-VICOIN	12/02/14	0	0	0	0	0	0	0	0
VICOIN à NUILLE-SUR-VICOIN	20/03/14	0	0	0	0	0	0	0	0
VICOIN à NUILLE-SUR-VICOIN	16/04/14	0	0	0	0	0	0	0	0
VICOIN à NUILLE-SUR-VICOIN	15/05/14	0	0	0	0	0	0	0	0
VICOIN à NUILLE-SUR-VICOIN	16/06/14	0	0	0	0	0	0	0	0
VICOIN à NUILLE-SUR-VICOIN	10/07/14	0	0	0	0	0	0	0	0
VICOIN à NUILLE-SUR-VICOIN	06/08/14	0	0	0	0	0	0	0	0
VICOIN à NUILLE-SUR-VICOIN	11/09/14	0	0	0	0	0	0	0	0
VICOIN à NUILLE-SUR-VICOIN	08/10/14	0	0	0	0	0	0	0	0
VICOIN à NUILLE-SUR-VICOIN	18/11/14	0	0	0	0	0	0	0	0
VICOIN à NUILLE-SUR-VICOIN	10/12/14	0	0	0	0	0	0	0	0

Les nitrates (PC_NITR) sont déclassants dans 7 mesures sur 26. Il en va de même pour les matières organiques et oxydables (oxygène dissous, taux de saturation en oxygène, DBO5, COD, azote ammoniacal, azote kjeldahl in PC_MOOX) sur 7 prélèvements, pour les particules en suspension (PC_PAES) sur 7 prélèvements et pour le phosphore (PC_PHOS) sur un prélèvement.

Le Vicoin reste donc déclassé également pour la mauvaise qualité physico-chimique de l'eau à diverses périodes de l'année. Ces points corroborent le suivi biologique faisant état d'un excès de limons.

Nous n'avons trouvé aucune publication en ligne sur les pollutions chimiques

(pesticides, médicaments, divers micro-polluants) dont la surveillance et le traitement sont pourtant obligatoires et prioritaires dans le cadre de la DCE 2000.

Conclusion

La restauration de continuité écologique du Vicoin présente la plupart des défauts que l'on observe dans la mise en oeuvre de cette réforme :

choix opérés en milieux bureaucratiques fermés (DDT, AFB, Agences de l'eau, Syndicats de rivières et fédérations de pêcheurs),
aucune étude multicritères préalable ni d'ACA (Analyse-coûts-avantages) pour une prise de décision... prédéfinie,
prisme dogmatique à l'effacement (plus de 90% des ouvrages de la rivière disparaissent), alors que cette solution est sans retour et ne permet plus une gestion quantitative de l'eau,
concertation médiocre et indifférence aux objections des riverains ou usagers (volet social),
résultats décevants, perte de valeurs paysagères et patrimoniales, absence de traitement des impacts de premier ordre (manque d'eau, pollution, matières fines),
échec de l'atteinte du bon état écologique et chimique DCE, argent public diverti sur des éléments non prioritaires pour les obligations européennes de la France.
Exhiber un si médiocre bilan par des « *Trophées de l'eau* », manifestations onéreuses des Agences de l'eau, indique combien le petit cercle des administratifs et des syndicats de rivières est coupé des réalités et des attentes démocratiques.
Hormis ces financeurs bombant le torse, ces satisfecits, destinés à alimenter la presse, tentent d'apporter du crédit à leurs actions. Personne n'est dupe: ils sont notoirement superficiels et ne peuvent pas légitimer une réforme de continuité écologique dont la révision complète est une absolue et urgente nécessité.

Chacun devrait se sentir concerné, car il y a un Vicoin pas loin de chez vous.

nb: (*) modèle de gestion quantitative de l'eau: les étangs sont eux aussi stigmatisés, réputés depuis 10 ans « nuisibles à l'environnement ». Le dogme français prétend les détruire (avec une subvention de 100% des Agences de l'eau). Imaginons que ce funeste objectif puisse être atteint, à qui M. le Préfet fera-t-il appel pour soutenir l'étiage du Vicoin?

lire: <https://continuite-ecologique.fr/afb-et-la-biodiversite/>

Un trophée de l'eau pour le Vicoin: analyse critique d'un bilan médiocre